



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 Mai 2013

Le vingt-sept Mai deux mille treize, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Fabrice MICHELET Maire.

ETAIENT PRESENTS: M. Fabrice MICHELET Maire, Mme Sylvie MAGNAIN Adjoint, M. Joël PROUST Adjoint, M. Guillaume GENDRAUX Adjoint, Mme Sylvie COUTEAU Adjoint, M. Christian GRIPPON, M. Loïc RANCHERE, Mme Odile BOSSERT, M. Patrick COIRAULT, M. Michel GORNARD, Mme Dominique COIRIER, Mme Marie-Noëlle AIMARD, Mme Valérie INGLIN et M. Arthur JONES.

ETAIENT ABSENTS: Mme Marie-Claire RAGOT qui a donné pouvoir pour voter en ses lieu et place à Mme Marie-Noëlle AIMARD ainsi que et M. Philippe FAUCON et Mme Martine GENDRAUX non représentés.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Guillaume GENDRAUX

Monsieur le Maire accueille l'assemblée. Après adoption du compte rendu de la séance en date du 22 avril 2013, le Conseil Municipal délibère comme suit :

ACTION DE PROMOTION 2013 POUR LES VISITES DU CHATEAU DE JAVARZAY

Monsieur Arthur JONES, conseiller municipal, mais également membre de l'association des Amis du Château de Javarzay et membre de l'association CAIL se fait porte-parole de la réflexion menée par le groupe de travail composé de ses 2 associations, de Monsieur le Maire et de quelques élus dont lui. Ce groupe de travail se réunit régulièrement depuis quelques mois en présence de Christian Beaudoin agent communal chargé de la promotion du site du château, pour mener une réflexion quant à l'évolution et la modernisation du musée et à la valorisation de la visite du château et la visite de ses abords, pour une mise en place pour la saison 2014.

Il est cependant d'ores et déjà décidé, à l'unanimité, sur proposition de ce groupe de travail de la **gratuité des visites pour les Chef-Boutonnais (sur justification de domicile), du 1^{er} Juillet au 31 aout 2013, pour les inviter à découvrir ou redécouvrir ce patrimoine, dans le cadre des 500 ans du château qui coïncident avec les 30 ans de l'ouverture au public du château.** Le lancement de cette opération sera concrétisé par une manifestation dont les modalités restent à préciser. Les partenaires habituels de promotion touristique seront bien sûr associés.

DESIGNATION DES DELEGUES A LA CDC - CHANGEMENTS

Tenant compte des indisponibilités de certains élus, la répartition des délégués titulaires et suppléants pour représenter la commune de Chef Boutonne au sein de la Communauté de Communes du Cœur du Poitou est ainsi établie :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Fabrice MICHELET	Marie-Claire RAGOT
Sylvie MAGNAIN	Loïc RANCHERE
Joël PROUST	Odile BOSSERT
Sylvie COUTEAU	Christian GRIPPON
Arthur JONES	Philippe FAUCON

AMENAGEMENT RUE DU DEPARTEMENT ET RUE DES FILS FOUQUAUD

Monsieur le Maire retrace brièvement la chronologie de ce dossier pour resituer le contexte.

Depuis plusieurs années déjà, le carrefour entre ces 2 rues est examiné du fait de sa complexité pour certains flux de véhicules et la dangerosité qui peut en découler notamment pour les piétons. Ces deux points ont été sensiblement améliorés dans le cadre de l'aménagement de l'avenue centrale avec la pose d'un panneau Stop et l'interdiction pour les Poids lourds de prendre l'avenue centrale dans le sens ouest-est.

Le Conseil Municipal eu égard à cette amélioration, bien qu'insuffisante car des problèmes subsistent malgré tout de temps en temps, avait décidé de ne pas acquérir l'immeuble « Trébuchet » situé à l'intersection, du fait du prix jugé trop important demandé par les vendeurs, tout en pensant que cela resterait une opportunité.

Simultanément, le Conseil Général des Deux-Sèvres informe la commune de sa volonté de rénover le tronçon depuis la route de Melle jusqu'à la maisonnette pour régler les problèmes de la structure de chaussée anormalement endommagée par les gels et intempéries depuis 2 ans. A ce titre-là, le Conseil Général interroge la collectivité pour la remise en état des trottoirs et bordures. Plusieurs réunions de concertation se sont ensuite tenues pour évoquer le dossier dans sa globalité et envisager un partenariat en réfléchissant à l'opportunité qu'offrirait la démolition de l'immeuble Trébuchet pour améliorer la giration notamment des poids lourds.

Le Conseil Général a rapidement indiqué son accord de principe pour l'évolution de cette opération, précisant qu'il assurerait la Maîtrise d'ouvrage de la chaussée et qu'il accorderait une aide de 30% pour les prestations à la charge de la commune d'une part et que dans le cadre d'une procédure de rescindement il participerait à raison de 50% du coût d'acquisition et à hauteur de 50% de la démolition concernant directement la zone nécessaire à cette giration.

Il est rappelé que la collectivité avait quant à elle d'ores et déjà choisi le Cabinet Parcours de Melle(79) pour réaliser une étude sur un projet détaillé opérationnel traitant des aspects fonctionnels de ce carrefour.

Une rencontre a eu lieu le 17 mai entre la commune, le Cabinet Parcours et les représentants du Conseil Général pour une approche concordante des attentes des uns et des autres.

Par ailleurs, le 08 Avril dernier, la collectivité a été destinataire d'une DIA (déclaration d'intention d'aliéner) concernant la propriété Trébuchet, invitant les élus à faire valoir ou non, le droit de préemption de la commune, dans un délai de 2 mois. Interpelé par les démarches que faisait déjà le couple de jeunes candidats à l'achat, Monsieur le Maire les a reçus pour leur expliquer la situation et indiquer que le Conseil Municipal se prononcerait le 27.05.2013.

Les élus échantent assez longuement sur le sujet, s'accordant à dire qu'il convient de saisir l'opportunité d'achat de cette propriété accentuée par le partenariat possible avec le Conseil Général, pour traiter ce carrefour avec efficacité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (unanimité dont se réjouit Monsieur le Maire pour un sujet aussi important pour l'avenir)

- Décide de faire valoir son droit de préemption pour l'achat de la propriété Trébuchet (Section ADN°177 et 178) au prix de 60 000 Euros
- Autorise Monsieur le Maire à notifier le partenariat avec le Conseil Général des Deux-Sèvres et solliciter les aides correspondantes.



- Mandate Monsieur le Maire pour revoir Monsieur et Madame Deval propriétaires riverains pour négocier ensemble, la suite à donner aux implications de cette décision les concernant plus particulièrement.

EGLISE NOTRE DAME- INSTALLATION CAMPANAIRE

Pour faire suite à la visite des Ets Bodet dans le cadre de la maintenance des installations campanaires de chacune des églises et sur la proposition de son technicien, le Conseil Municipal accepte la réalisation d'un audit des installations des cloches et du clocher pour définir précisément les désordres et réparations à envisager sur le beffroi des installations de l'Eglise Notre Dame. Le montant de cet audit est de 500 € HT.

EGLISE NOTRE DAME - BILAN FINANCIER DE L'OPERATION DE RENOVATION

A l'approche de la fin du chantier envisagé fin juin 2013, un point financier est présenté pour formaliser le montant du 3^{ème} et dernier prêt initialement établi pour 100 000 Euros auprès du Crédit Agricole qui acceptait une actualisation du montant avant le déblocage des fonds. Le bilan financier est conforme à la prévision car aucun avenant n'a été nécessaire. Ainsi, il est constaté que le besoin de financement par la commune, sans tenir compte de la souscription, est de 299 603 € donc conforme au montant global financé par voie d'emprunt.

Eu égard à la souscription réalisée avec le concours de la Fondation du Patrimoine concernant la restauration des plafonds évaluée à 97 941 Euros HT, il est espéré que le montant des dons à atteindre soit 4 900 € le soit avant la fin de la souscription au 31 août 2013, pour permettre le versement complémentaire de la quote-part de la Fondation du Patrimoine évaluée à 10% du coût de cette restauration.

Considérant la somme manquante mais possible à atteindre, d'environ 1 000 €, le Conseil Municipal par 12 voix décide de réduire de 15 000 € correspondant aux dons et à la participation de la Fondation, le montant du prêt ainsi ramené à 85 000 Euros. (2 élus souhaitaient par prudence, maintenir les 100 000 €, 1 élu s'est abstenu)

Monsieur le Maire confirme qu'une cérémonie d'ouverture aura lieu le 12 juillet prochain à l'église Notre-Dame pour remercier les partenaires publics et privés et présenter les travaux qui ont été réalisés.

RENOVATION PLACE CAIL

Monsieur Joël Proust adjoint, explique et commente la réflexion menée par la commission « Travaux –Infrastructures » dans le cadre de la rénovation de la Place Cail avec la réalisation d'un béton désactivé autour de la fontaine au lieu et place des pavés dégradés par le gel et le remplacement de l'éclairage devenu presque inexistant.

Les différentes orientations proposées sont les suivantes :

- Installation d'un éclairage sur la façade nord du Centre Culturel
- Remplacement de la lanterne façade sud
- Remplacement de 8 projecteurs encastrés dans l'allée par des pavés bleus
- Éclairage des pieds des piliers des halles (6)
- Option : remplacement des lanternes côté ouest de la place Cail (cab dentiste jusqu'à Maître) par les mêmes que côté est.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- valide cette proposition de rénovation de la Place Cail,
- fixe le calendrier comme suit : Lancement de la consultation en juin - Validation en juillet- Travaux en octobre – novembre
- autorise donc le lancement d'une consultation et détermine, après discussion, les critères de sélection suivants :
 - Prix : 60%
 - Valeur technique – moyens de l'entreprise : 10%
 - Référence : 10%
 - Mode opératoire et durée d'exécution : 20%

DEVIS POUR DIVERS TRAVAUX

Monsieur Joël Proust présente les divers devis reçus pour

- l'éclairage des abords du gymnase afin de faciliter la circulation des piétons, les véhicules devant être laissés au niveau de la barrière d'entrée qui condamnera le flux des véhicules motorisés.

Le devis de l'entreprise Ouvrard pour l'installation de cet éclairage est accepté pour un montant de 1 364.28 € TTC

- les travaux de remise en état des installations de la chaufferie-bois avant la prochaine période de chauffe. Le devis de la Société CEL est accepté pour un montant de 2 373 € TTC

LOGEMENTS LOCATIFS COMMUNAUX - DEPOT DE GARANTIE A CONSERVER

Le Conseil Municipal mandate le Maire pour évaluer la nécessité de conserver ou non le dépôt de garantie versé par les locataires à leur arrivée dans les lieux, lorsqu'ils résilient le bail qui les lie à la commune. Cette appréciation concernera bien sûr l'état du logement quitté et le montant éventuel des impayés de loyers.

ACTION DE PREVENTION EN PARTENARIAT AVEC LES ASSOCIATIONS

Madame Sylvie Couteau adjointe chargée de la commission « Animation de la vie locale – Culture - Jeunesse », indique qu'à l'occasion d'une rencontre avec les associations, l'achat d'une « alcoborne » a été envisagé et la proposition de la part d'un président a été formulée quant à un éventuel concours financier des associations pour son achat par la commune.

Le Coût d'achat est de 2 670 € TTC + Coût recalibration : 178 € TTC + achat des emboûts : 89 € TTC les 500

Après en avoir délibéré, et sous réserve de la confirmation de l'engagement des associations, par 10 voix le principe d'achat en est décidé, 3 élus sont contre considérant que chaque conducteur est ou doit être responsable de son comportement individuel, 2 élus se sont abstenus.

Les associations seront donc prochainement recontactées et le dossier sera représenté ultérieurement à l'assemblée pour une éventuelle concrétisation.

ATTRIBUTION AIDE FINANCIERE

Sur proposition de la commission « Animation de la vie locale – Culture-Jeunesse » présentée par Madame Sylvie Couteau Adjointe, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide du versement d'une aide de 400 €uros à l'association Abri initiatrice des travaux d'amélioration de la salle de bain du local d'accueil qui lui est mis à disposition, Place Emile Thomas.

FOIRE DE JAVARZAY 2013

Madame Sylvie Couteau coordonnatrice de la commission « Animation de la vie locale – Culture-Jeunesse » informe l'assemblée d'une invitation faite à tous les forains et cafetiers de la Foire à une rencontre lundi 03 Juin pour apprécier la capacité ou non à les accueillir sur le Pré de la Foire, après les fortes intempéries de ces derniers mois et jours.

Par ailleurs et sans préjuger de la suite qui sera donnée, il avait été envisagé de revoir à la baisse, les tarifs de plaçage pour les participants à la foire (hormis les commerçants présents pour la seule journée du 26.06).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de réduire les tarifs de moitié et prend note de la reconduction de la distribution d'un ticket gratuit par enfant des établissements élémentaires et secondaires de la commune, pour un tour de manège.

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Sylvie MAGNAIN Adjoint responsable de la Commission « Affaires sociales » indique que le CCAS est convoqué pour une réunion le 13 Juin prochain à 20 heures 30.

Valérie INGLIN responsable de la Commission « Communication » indique que la commission travaille à la préparation de la prochaine édition du Couleur Boutonne » et fait à cette occasion le bilan des articles à rédiger.

Sylvie COUTEAU Adjoint responsable de la Commission « Animation de la vie locale – Culture Jeunesse » annonce que la commission travaille à l'organisation des « Nuits romanes 2013 » et demande les disponibilités des élus pour aider.

Elle communique l'agenda des manifestations (diagonale du souffle 04.06.2013– concert Brass Band le 30.05.2013 à l'Eglise Saint Chartier – tournoi de tennis de table les 01 et 02.06.2013, inauguration de la rue Pierre Blanchard le 01.06.2013 à 18h30....)

Joël PROUST Adjoint responsable de la Commission « Infrastructures – Travaux – Voirie » indique que la campagne de remise en état des trottoirs se poursuit aux abords du Centre Culturel, malgré les intempéries qui modifient parfois les plannings d'intervention du SIVU.

Il indique par ailleurs aux élus que les pluies régulières ont permis une pousse satisfaisante du semis sur le terrain d'entraînement. Les équipements-sprinklers achetés par la commune ne seront peut-être pas utiles et en concertation avec le fournisseur, il pourrait être envisagé qu'il reprenne cet équipement.

Un avis favorable à l'ouverture du gymnase a été donné par la commission de sécurité pour que s'y organise le tournoi de tennis de table ce week-end. Une visite de fin de chantier sera fixée vers la fin juin.

L'ordre du jour étant épuisé, les rapports des commissions présentés, Monsieur le Maire évoque quelques informations diverses avant de clore la séance à 22 heures:

- La campagne de désherbage avec des emplois ponctuels par le biais de l'Association Intermédiaire est commencée depuis ce lundi selon les mêmes modalités que l'année dernière.
- La Communauté de Communes du Cœur du Poitou poursuit sa réflexion quant à la mise en place de la FPU (fiscalité professionnelle unique) à compter du 01.01.2014. (transfert de perception de CVAE et CFE entre CDC et communes)
- Monsieur Gérard Maurice propriétaire riverain de la prairie du Château de Javarzay annonce qu'il ne peut envisager la restauration de son mur écroulé malgré la participation annoncée par la collectivité.
- Une nouvelle rencontre est organisée avec les experts pour les désordres suite aux travaux réalisés dans l'avenue centrale, le 30.05.2013, à l'occasion de laquelle des sondages sur plusieurs points préalablement définis seront réalisés par l'entreprise CTPA. Il est précisé que l'origine des désordres importants constatés pourrait être l'eau.
- Madame Emmanuelle Viorney intégrée sur le poste de responsable de la trésorerie de Sauzé-Chef-Boutonne depuis le 01.01.2013, a été mutée à sa demande. L'intérim est assuré par Madame Starcevic Trésorière à Lezay, dans l'attente des mouvements au 01.07.2013.
- La réunion publique d'échanges entre les élus et la population a été très intéressante et la démarche est à renouveler.
- La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le 17 Juin à 20 heures.

Puis Monsieur Christian Grippon évoque des problèmes de stationnement gênant dénoncés par certains riverains à Lussais, suggère un balisage à la peinture pour les passages piétonniers. Interrogé par un chef-boutonnais sur le devenir des grandes herbes laissées sur certains sites, il lui est indiqué que certains sites ont en effet été choisis dans le cadre de la démarche « moins tondre » et que lorsque la tonte devient indispensable, l'herbe est réutilisée.

Monsieur Gornard regrette que les abords de certaines voies ne soient pas encore fauchés. Monsieur le Maire lui répond que le SIVU a commencé la campagne mais que les intempéries ne permettent pas de gérer la pousse rapide des herbes, liée aux quelques périodes ensoleillées.

Ainsi délibéré le 27 mai 2013, en mairie de Chef-Boutonne

Le Maire,
Fabrice MICHELET

Vous pouvez lire ce compte rendu sur le site officiel de la commune : www.chef-boutonne.fr